

**Nombre de membres :**

- En exercice : 25
- Présents : 20
- Votants : 23
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) :

DEL 2024\_034

**Date de convocation :**

**20 mars 2024**

**Date d'affichage :**

**20 mars 2024**

Fait à Aigondigné,

Le 29 mars 2024

Ont signé au registre tous les  
membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

**CONVOQUES :** AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAULT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

**Excusé(e)s et pouvoir(s) :** AUDET Laurent, GARNIER Céline, RIVAULT Pierre à LARGEAU Vanessa, HYPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia, MARTINEZ Olivier à TEXIER Fernando

**Secrétaire de séance :** THIBAUT Evelyne

## Délibération 2024\_034 : FINANCES

**Objet :** *Objet : Demande de subvention / Plan de financement – Aménagement du Centre Bourg de Mougou (CB1)*

Madame le Maire présente les coûts estimatifs concernant les travaux de revitalisation du centre bourg de Mougou.

Il est proposé le plan de financement comme suit :

### Revitalisation du centre bourg CB1 - Entrée de bourg côté Thorigné

DEPENSES	En euros HT	RECETTES	Etat	En euros	Taux
<b>Détails des principaux postes</b>		<b>Financements Publics</b>			
MO - Aréa (6% des tvx)	32 346,38	<b>Fonds européens :</b>			
Lot 1 - VRD	442 661,98				
Dont Cheminement mixte	67 318,00	<b>Etat :</b>			
<i>Dont Quai de bus</i>	23 063,58	DETR 2020 - revitalisation du centre bourg de Mougou CB1 pour 224 510 €	-		
Lot 2 - Paysage	96 444,30	DSIL 2024 - sur le cheminement et l'aménagement paysagé	Acquis	157 157,00	28%
		<b>Région :</b>			
		-			
		<b>Département :</b>			
		CADS - sécurisation des routes dép en agglomération	A solliciter	60 000,00	10%
		<b>Amendes de police - aménagement abris bus (25% de 23063,58)</b>	<b>A solliciter</b>	5 765,90	1%
		<b>Autofinancement :</b>		296 453,35	52%
<b>Total HT</b>	571 452,66 €	<b>Total</b>		571 452,66	
<b>TVA</b>	114 290,53 €				
<b>Total TTC</b>	685 743,19 €				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Approuve la révision du plan de financement présenté ci-dessus.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.
- Autorise Madame Le Maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes telles que présentées dans le plan de financement ci-dessus et à signer tout acte y afférent.



Le Maire,  
Patricia ROUXEL



*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....*

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*